



Demande de classement selon la Loi fédérale sur l'alcool

Renseignements sur l'entreprise:

Nom

Adresse

NPA / lieu

Personne de contact

Courriel

No de téléphone

Les documents suivants doivent être joints :

- Rapport d'analyse d'un laboratoire : teneur en alcool (% vol) et teneur en sucre (gramme par litre), pour les denrées alimentaires : teneur en alcool (% masse) et teneur en alcool (litres par 100 kg)
- Recette – (pour les denrées alimentaires exprimée en % du poids)
- Indication du % vol des éventuels additifs contenant de l'alcool
- Feuilles de spécification des éventuels arômes et essences
- Descriptif de fabrication
- Documentation photographique
 - *Bouteilles* : Etiquettes avant et arrière
 - *Denrées alimentaires* : *Toutes les indications figurant sur l'emballage individuel doivent être lisibles. Si des indications manquent sur le produit individuel et si elles sont visibles seulement sur l'emballage de groupage, cela doit aussi être documenté photographiquement.*

Le renseignement contraignant doit être transmis comme :

Lettre originale avec signature
(distribution par la Poste en courrier B)

Courriel avec lettre sans signature en format PDF transmis au moyen d'une connexion non sécurisée à l'adresse sus-mentionnée.

Ne pas envoyer d'échantillon. L'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières vous en demandera en cas de besoin. Annexes:

Questionnaire

Nom et adresse du fournisseur ou du fabricant

Des indications complémentaires au sujet du produit et du fabricant sont disponibles sur internet sous

Autres remarques utiles

Demande et documents nécessaires à envoyer par mail à alkohol@bazg.admin.ch.